

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

SECTION

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

NIVEAU DÉBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

CODE: 730600S10D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 15 février 1994

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE - NIVEAU DÉBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales des cours de langues vivantes

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les cours de langues vivantes doivent notamment:

- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
- initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
- être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.2. Finalités particulières de la section

La section doit amener l'étudiant à:

- maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu;
- comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique.

3. UNITÉS DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

3.1.

Intitulés	Classement des UF	Nombre de périodes	Codification des UF approuvées	Unités déterminantes
Français langue étrangère - UFDA niveau débutant	ESIT	120	730601U11D1	
Français langue étrangère - UFDB niveau débutant	ESIT	120	730602U11D1	x

NB: 1 période comporte 50 minutes.

3.2. Liaison des unités de formation

Français langue étrangère - UFDA
niveau débutant

→

Français langue étrangère - UFDB
niveau débutant

4. MODALITÉS DE CAPITALISATION

Pour obtenir le certificat en «Français langue étrangère - niveau débutant», l'étudiant aura obtenu les attestations de réussite des deux unités de formation qui constituent la section de niveau débutant.

5. TITRE DÉLIVRÉ À L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur en
«Français langue étrangère - niveau débutant».

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : 15/02/1994

« Français : langue étrangère – niveau
débutant »

Date d'application : 01/01/1996
Date limite de certification : 01/01/1999

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
73 06 00 S10 D1		Français : langue étrangère – niveau débutant (240 p.)	73 06 00 S10 R1		Français : langue étrangère – niveau débutant (240 p.)	623401 (x)	705	Français pour non – francophones niveau débutant	CPSI	FL1	240
						623401 (x)	705	Français pour non – francophones niveau débutant	CPSI	FL2	240
						623401 (x)	705	Français pour non – francophones niveau débutant	CPSI	FL1	480
						623401 (x)	705	Français pour non – francophones niveau débutant	CPSI	FL2	480
						623401 (x)	705	Français pour non – francophones niveau débutant	CTSI	FL1	234

Date de dépôt :
Date d'approbation : 15/02/1994

« Français : langue étrangère – niveau
débutant »

Date d'application : 01/01/1996
Date limite de certification : 01/01/1999

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
						623401 (x)	705	Français pour non – francophones niveau débutant	CTSI	FL1	240
						623401 (x)	705	Français pour non – francophones niveau débutant	CTSI	FL2	240
						623402 (x)	705	Français pour étrangers	CPSI	FL2	480
						623402 (x)	705	Français pour étrangers	CTSI	FL1	240
						623402 (x)	705	Français pour étrangers	CTSS	FL2	480
						623404 (x)	705	Français pour non francophones connaissance élémentaire	CTSI	FL1	240

Date de dépôt :
Date d'approbation : 15/02/1994

« Français : langue étrangère – niveau
débutant »

Date d'application : 01/01/1996
Date limite de certification : 01/01/1999

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
						623406 (x)	705	Français niveau débutant	CPSI	FL1	120
						623406 (x)	705	Français niveau débutant	CPSI	FL1	240
						623406 (x)	705	Français niveau débutant	CPSI	FL2	240
						623406 (x)	705	Français niveau débutant	CPSI	FL1	480
73 06 01 U11 D1	705	Français : langue étrangère UF D A – niveau débutant (120 p.)	73 06 01 U11 R1	705	Français : langue étrangère UF D A – niveau débutant (120 p.)			NEANT			
73 06 02 U11 D1	705	Français : langue étrangère UF D B – niveau débutant (120 p.)	73 06 02 U11 R1	705	Français : langue étrangère UF D B – niveau débutant (120 p.)			NEANT			

(x) Formations fermées.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE - UFDA

NIVEAU DÉBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 730601U11D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE - UFDA

NIVEAU DÉBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales des cours de langues vivantes

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les cours de langues vivantes doivent notamment:

- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
- initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
- être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation doit amener l'étudiant à:

- mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère;
- se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible;
- distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible;
- reproduire des messages entendus, courts et simples;
- se familiariser avec les aspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique.

3. HORAIRE MINIMUM

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Nombre de périodes
Français	CG	96
3.2. Part d'autonomie		24
	Total des périodes	120

NB: 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Il s'agit de mettre en place des attitudes et des stratégies visant à permettre un apprentissage linguistique ultérieur.

Les objectifs ne peuvent dès lors être formulés en termes de compétences linguistiques.

La mise en place d'attitudes et de stratégies d'apprentissage suppose le développement des facultés cognitives et psychomotrices (imitation, spatialisation, induction, analyse, synthèse, etc.).

Le développement sera assuré par l'utilisation de supports linguistiques et non linguistiques (musique, mime, dessin, etc.).

4.1. Objectifs spécifiques de l'UFDA - Niveau débutant

a. Compréhension à l'audition

L'étudiant doit être capable de:

- distinguer les différents sons de la langue cible;
- capter et reconnaître le sens de messages courts et simples, dans des situations de communication usuelles liées à son vécu (accueil, salutation, acquiescement, refus, etc.).

b. Compréhension à la lecture

L'étudiant doit être capable de:

- se repérer dans l'espace graphique;
- reconnaître les formes, les couleurs, les sigles, les logos, etc. liés à la vie courante;
- reconnaître le sens des mots courants liés à l'environnement quotidien;
- identifier la nature et la fonction des principaux écrits de la vie quotidienne.

c. Expression orale

L'étudiant doit être capable de:

- reproduire le plus correctement possible les sons entendus;
- reproduire des messages courts en situation de questions-réponses, liés à des actes de parole simples.

d. Expression écrite

L'étudiant doit être capable de:

- maîtriser le tracé des lettres en vue de reproduire des mots;
- utiliser correctement l'espace graphique (adapter l'écriture au format du support);
- reproduire la chaîne écrite en respectant les signes conventionnels (mots, blancs, ponctuation, majuscules, etc.).

4.2. Liste des fonctions langagières¹

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des fonctions langagières est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique.

Il est entendu que les fonctions langagières abordées le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formation successives.

¹ D'après FAS (Fonds d'action sociale), *Référentiel de formation linguistique*, Région Nord - Pas-de-Calais, 1990.

- S'informer ou informer sur l'identité, sur la famille (la sienne ou celle d'un tiers).
- ~~S'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de temps.~~
- S'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de lieu.
- S'informer et informer quelqu'un à propos du cours.
- Exprimer son ignorance, son incompréhension, etc.
- Exprimer le besoin d'un objet, d'une chose, d'une personne.
- Exprimer un état physique ou psychique.
- Donner et/ou comprendre un ordre.
- Exprimer son accord, son désaccord.
- Exprimer ses préférences, ce qu'on aime, ce qu'on n'aime pas.
- Donner des indications sur la taille, la forme, la couleur, etc., d'objets à partir de photos, d'images, de supports réels.
- Énumérer des objets figurant sur un support visuel.
- S'informer des démarches administratives et sociales: demander une autorisation, déclarer une naissance, etc.
- Se renseigner sur les prix, la qualité et la nature de produits et de services.
- Donner et/ou demander des indications sur les conditions de travail (salaires, horaires, etc.).
- Comprendre et/ou réagir à une requête, une consigne, un souhait, un avis, etc.
- Etc.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

À l'issue de l'UF, l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes **de l'oral et de l'écrit**:

- mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère;
- se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible;
- distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible;
- reproduire des messages entendus, courts et simples;
- se familiariser avec les aspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues vivantes et des finalités particulières de l'unité de formation.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE - UFDB

NIVEAU DÉBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 730602U11D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE - UFDB NIVEAU DÉBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales des cours de langues vivantes

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les cours de langues vivantes doivent notamment:

- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
- initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
- être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation doit amener l'étudiant à:

- maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu;
- comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant doit maîtriser les capacités de l'UFDA du niveau débutant, à savoir:

- mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère;
- se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible;
- distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible;
- reproduire des messages entendus, courts et simples;
- se familiariser avec les aspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UFDA du niveau débutant.

3. HORAIRE MINIMUM

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Nombre de périodes
Français	CG	96
3.2. Part d'autonomie		24
	Total des périodes	120

NB: 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Il s'agit de mettre en place des attitudes et des stratégies visant à permettre un apprentissage linguistique ultérieur.

Les objectifs ne peuvent dès lors être formulés en termes de compétences linguistiques.

La mise en place d'attitudes et de stratégies d'apprentissage suppose le développement des facultés cognitives et psychomotrices (imitation, spatialisation, induction, analyse, synthèse, etc.).

Le développement sera assuré par l'utilisation de supports linguistiques et non linguistiques (musique, mime, dessin, etc.).

4.1. Objectifs spécifiques de l'UFDB - Niveau débutant

a. Compréhension à l'audition

L'étudiant doit être capable de:

- comprendre le sens de messages courts et simples, dans des situations de communication usuelles liées à son vécu (accueil, salutations, acquiescement, refus, excuses, etc.);
- reconnaître le sens de messages contenant un nombre limité d'informations, dans une situation de communication usuelle.

b. Compréhension à la lecture

L'étudiant doit être capable de:

- reconnaître le sens de messages courts, syntaxiquement simples, comprenant un vocabulaire usuel;
- associer un document authentique à une situation donnée;
- utiliser différents écrits fonctionnels (bottins, annuaires, plans, modes d'emploi, tables des matières, programmes de télévision, etc.).

c. Expression orale

L'étudiant doit être capable de:

- produire des messages simples exprimant un besoin, un état, un ordre, un souhait, un sentiment, un avis, etc.;
- poser des questions liées à des informations courtes et simples et/ou y répondre;
- reformuler un message simple.

d. Expression écrite

L'étudiant doit être capable de:

- reproduire fidèlement un message écrit en respectant les contraintes de l'écrit de communication;
- transcrire des messages oraux courts, syntaxiquement simples, comportant un vocabulaire usuel, avec un support visuel, à partir de matériaux linguistiques donnés;
- produire des messages simples et courts à caractère fonctionnel (carte postale, petit mot d'excuse, etc.).

4.2. Liste des fonctions langagières¹

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des fonctions langagières est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique.

Il est entendu que les fonctions langagières abordées le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formation successives.

¹ D'après FAS (Fonds d'action sociale), *Référentiel de formation linguistique*, Région Nord - Pas-de-Calais, 1990.

- S'informer ou informer sur l'identité, sur la famille (la sienne ou celle d'un tiers).
- S'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de temps.
- S'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de lieu.
- S'informer et informer quelqu'un à propos du cours.
- Exprimer son ignorance, son incompréhension, etc.
- Exprimer le besoin d'un objet, d'une chose, d'une personne.
- Exprimer un état physique ou psychique.
- Donner et/ou comprendre un ordre.
- Exprimer son accord, son désaccord.
- Exprimer ses préférences, ce qu'on aime, ce qu'on n'aime pas.
- Donner des indications sur la taille, la forme, la couleur, etc., d'objets à partir de photos, d'images, de supports réels.
- Énumérer des objets figurant sur un support visuel.
- S'informer des démarches administratives et sociales: demander une autorisation, déclarer une naissance, etc.
- Se renseigner sur les prix, la qualité et la nature de produits et de services.
- Donner et/ou demander des indications sur les conditions de travail (salaires, horaires, etc.).
- Comprendre et/ou réagir à une requête, une consigne, un souhait, un avis, etc.
- Etc.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

À l'issue de l'UF, l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes **de l'oral et de l'écrit**:

- maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu;
- comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues vivantes et des finalités particulières de l'unité de formation.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.